

la noblesse relevait de l'Église ou des moines, cet état de choses contribua à l'affaiblissement du pouvoir temporel du clergé. Les empiètements de territoire effectués par les comtes de Forez et les sires de Beaujeu furent favorisés et bien accueillis par les gentilshommes ; ils passaient avec plaisir sous l'autorité de grands seigneurs de leur classe, qui les menaient courir les hasards et la gloire des champs de bataille, tandis que leurs camarades, restés sous la domination ecclésiastique, végétaient et laissaient leurs armes se rouiller. Aussi, quand éclata le mouvement communal, l'Église n'eut plus assez de soldats à opposer à l'insurrection d'une ville, dont la population bien armée présentait en outre une écrasante supériorité numérique sur la poignée d'hommes d'armes que l'archevêque pouvait faire entrer en ligne.

Mais ce résultat défavorable ne peut être opposé à l'heureuse influence que l'esprit pacifique de l'Église exerça sur les mœurs. Le véritable vice de la prospérité matérielle des monastères n'était pas là, mais dans leurs richesses. Les admirables règlements créés avec tant de sagesse par les fondateurs des Ordres religieux, et qui avaient résisté à toutes les causes de ruines, à la stérilité des déserts, à la rigueur des privations, à la dureté des climats ici glacés, là brûlants, à l'insalubrité de l'atmosphère, aux violences des puissants, au fer et à la flamme des hordes féroces des Ongres et des Sarrasins, ces règlements se trouvaient sans force contre la puissance de la richesse, bien autrement redoutable et irrésistible que la fureur des conquérants et l'inclémence de la nature.

Devenus riches, les monastères marchèrent inévitablement à la décadence ; la malédiction évangélique les atteignit sans que le vœu de pauvreté individuelle pût les garantir ; la propriété commune, qui semblait devoir sauvegarder les individus, n'était plus qu'une fiction impuissante : le corps étant gangrené, les membres devaient l'être aussi. La décomposition fit son œuvre et les actes du Cartulaire nous la montrent dans toute son effroyable laideur. On croirait vraiment à un violent pamphlet, si le tableau des désordres dans lesquels nos moines étaient tombés, n'était un document émané de l'autorité ecclésiastique et consigné dans les archives mêmes du monastère. Il nous montre non seulement les règles de la vie religieuse, que les moines trouvent trop sévères (C. 22), mais les lois de la morale vulgaire étrangement méconnues dans le monastère. Les revenus de l'abbaye sont au pillage